Vincentiana, mai-juin 2005

Réflexion sur les postulats et les décrets présentés à l'Assemblée Générale 2004

par Giuseppe Turati, C.M.
Province du Turin

Introduction

La XLe Assemblée Générale de la Congrégation de la Mission (2004) s'est occupée, entre autres, de 39 postulats et de 5 décrets.

Le contenu de ces postulats et décrets était assez varié. Dans cet article nous n'avons pas l'intention d'analyser le contenu d'un point de vue juridique (c'est-à-dire la différence juridique entre la valeur d'un postulat et celle d'un décret) ni de proposer un jugement de valeur sur ce contenu, mais nous nous limiterons à son analyse dans le but de répondre à la question suivante : « Quelle Congrégation 'se cache' derrière les postulats et les décrets présentés durant la dernière Assemblée générale ? ».

Analyse des postulats et des décrets

Pour l'analyse des 44 propositions considérées (39 postulats et 5 décrets) nous aurons recours à la grille de lecture suivante : *a*) Quelle est la matière ? *b*) De quelle aire géographique proviennent ces propositions ? *c*) Qu'est-ce qu'elles demandent ? Un retour au passé ? Une simple mise à jour des dispositions institutionnelles et des textes normatifs en vigueur ? L'introduction d'une nouveauté ?

La matière

Comme on le disait, la matière est assez variée. La liste des propositions peut être articulée autour des thèmes[1] suivants :

– La nécessité d'un nouvel instrument pour l'élection du Supérieur Général (nn. 32.35),

---

[1] Les numéros entre parenthèses se réfèrent aux postulats (et respectivement aux décrets quand ils sont précédés par la lettre d), tels qu'ils sont énumérés dans *Vincentiana* 48 (2004) 4-5, pp. 351-359 *(édition française)*.

- La formation d'une Commission qui travaille sur les Statuts en vue de la prochaine Assemblée générale (n. 33),
- La collaboration entre les provinces (nn. 3.15),
- L'opportunité pour la CM d'intervenir publiquement face aux grands événements à caractère mondial, en tant qu'ils touchent la vie des pauvres (n. 5),
- Le statut des laïcs qui vivent dans notre communauté (n. 9),
- La valorisation des lieux vincentiens (nn. 21.24),
- La création d'un bureau spécial pour l'Afrique près de la Curie Généralice (n. 28) ou d'un Assistant Général africain (n. 27) ou, d'une manière plus générale, d'un Assistant Général pour chacune des cinq grandes Régions du monde (nn. 34.36),
- La reformulation des Statuts pour ce qui concerne : les vœux (nn. 7.10.16.17.22.28), la mission (n. 8), la fin (n. 11), ce qui est requis pour la nomination ou l'élection à un office (n. 23), les relations entre le Supérieur local et son Conseil (n. 29),
- La collaboration au sein de la famille vincentienne (nn. 2.4.37),
- La formation des formateurs (n. 19), et la formation *ad gentes* (n. 26),
- La pastorale des jeunes et la pastorale vocationnelle (n. 14),
- Les relations avec l'islam (nn. 18.19.20),
- Le soutien au ministère presbytéral (n. 30),
- Les vertus propres de la CM (n. 6),
- La restauration de l'office de l'admoniteur (n. 12),
- Les droits et devoirs des confrères des missions à l'étranger qui retournent dans leur Province (n. 13),
- La prière pour les vocations (n. 25),
- La voix active et passive des confrères engagés dans les missions internationales (n. 31),
- La modification de la Médaille Miraculeuse (n. 39).

Pour ce qui concerne les cinq décrets, ils regardent :

- Le droit propre (d. 1),
- Le fonds pour les missions ad gentes (d. 2),
- Les limites pour les dépenses extraordinaires du Supérieur Général (d. 3),
- La représentation des frères coadjuteurs au sein de l'Assemblée Générale (d. 4),
- La méthode de consultation en vue de l'élection du Supérieur Général (d. 5), sujet d'ailleurs déjà présent en quelque façon dans certains postulats (cf. nn. 32.35).

Si nous voulons ensuite regrouper cette vaste matière par affinité, nous pouvons synthétiser comme suit :

a) Propositions de nature plutôt juridique et normative (ex. la modification des Statuts ou introduction de nouveaux articles dans ces Statuts) :

- La création d'une commission pour rédiger les nouveaux Statuts (n. 33),
- L'ajout d'un cinquième Assistant Général (n. 34),
- La proposition explicite de modifier quelques Statuts (nn. 7. 8.10.11.16.17.22.23.29.38),
- L'introduction d'un Statut pour les laïcs qui vivent dans nos communautés (n. 9),
- La détermination des droits et des devoirs des confrères qui rentrent dans leur Province d'origine (n. 13),
- La proposition de revoir le droit de voix active et passive des membres des missions internationales (n. 31),
- Le droit propre (d. 1).

b) Propositions pour favoriser une meilleure organisation interne à la CM :

- L'introduction d'une méthode de consultation pour l'élection du Supérieur Général (nn. 32.35 d. 5),
- La collaboration entre les Provinces (nn. 3.15), et à l'intérieur de la famille vincentienne (nn. 2.4.37),
- La représentation des frères coadjuteurs au sein de l'Assemblée Générale (d. 4),
- La valorisation des lieux vincentiens (nn. 21.24),
- La représentation de chaque Région à la Curie Généralice et à l'Assemblée Générale (nn. 27.28.36),
- La formation des formateurs (n. 1) et *ad gentes* (n. 26),
- La pastorale des jeunes et la pastorale des vocations (n. 14),
- La préparation d'une instruction sur les vertus vincentiennes (n. 6),
- La restauration de l'office d'admoniteur (n. 12),
- La préparation d'une nouvelle prière pour les vocations (n. 25),
- La détermination des limites des dépenses du Supérieur Général (d. 3),
- La modification de la Médaille Miraculeuse (n. 39),
- La continuation du fonds monétaire pour les missions *ad gentes* (d. 2).

c) Propositions pour favoriser la vie et les rapports extérieurs de la CM :

- Déclarer publiquement la position de la Congrégation comme telle face aux évènements à caractère mondial concernant la vie des pauvres (n. 5),
- Le soutien des institutions, maisons et programmes de formation pour favoriser le témoignage vincentien dans ses relations avec l'islam (nn. 18.19.20),
- Le soutien au service presbytéral de l'église (n. 30).

Une toute première analyse du contenu ainsi articulé, amènerait aux considérations suivantes :

– Plus de la moitié des postulats et décrets sont orientés ad intra, c'est-à-dire à la recherche des motivations pour le renouvellement de la vie personnelle et communautaire à l'intérieur, soit par le recouvrement de la dimension personnelle (exemple : par la formation, la prière, la vertu...) soit par une meilleure organisation des ressources internes, depuis l'institution (comme dans le cas de l'élection du Supérieur Général ou de la représentation au sein de l'Assemblée Générale), jusqu'aux ressources financières (continuation du fonds pour les missions, solidarité entre les provinces) et enfin aux ressources humaines (collaboration à l'intérieur de la famille vincentienne, souci de la pastorale des vocations...).

– Presque le tiers des postulats et décrets attendent du perfectionnement de l'équipement juridique un bénéfice au niveau de la vie personnelle (reformulation des Statuts sur les vœux), des communautés locales (la détermination du statut des laïcs qui vivent dans nos communautés), des Provinces (la détermination des droits et devoirs des confrères qui retournent dans leur Province d'origine), de la Congrégation (la demande d'Assistants Généraux pour représenter chacune des Régions du monde).

– Une petite partie seulement des postulats et décrets (5 sur 44) détermine une source de renouvellement *ad extra*, c'est à dire dans l'ouverture aux grands problèmes et phénomènes du monde global : la relation avec l'islam, la prise de position officielle comme Congrégation face à la pauvreté au niveau mondial, le soutien au ministère presbytéral dans l'Eglise (qui semble faire une allusion implicite au contexte de la sécularisation du monde qui le menace).

La Provenance

La distribution des données selon la provenance des 39 postulats présentés a donné les résultats suivants : 13 de l'Amérique (dont deux seulement provenant des Etats-Unis, particulièrement de la province du MidWest), 11 de l'Europe, 7 de l'Afrique, 6 de l'Asie, aucun de l'Océanie, 2 de la Curie Généralice.

Prenant ensuite en considération le regroupement tripartite présenté à propos des contenus, nous pouvons relever que les propositions provenant d'Afrique appartiennent toutes au secteur que nous avons déjà défini *ad intra,* c'est-à-dire, celui qui vise au recouvrement de la dimension personnelle et organisationnelle interne. Par contre, il n'y a pas de propositions de nature juridique et normative provenant de cette aire géographique.

Les propositions que nous avons inscrites dans la section *ad extra,* c'est-à-dire parmi celles qui sont particulièrement sensibles aux problèmes et aux événements du monde global, proviennent pour les 4/5 d'Europe et pour 1/5 d'une province d'Amérique du Sud (le Chili).

Les propositions à caractère juridique et normatif proviennent en majorité des Provinces américaines (cinq des Provinces de langue espagnole et deux du MidWest), en partie des Provinces européennes (quatre) et en partie des Provinces asiatiques (trois).

Les deux propositions provenant de la Curie, semblent être une tentative de donner une expression complète à des propositions qui ont émergé verbalement durant le déroulement de l'Assemblée elle-même.

L'interprétation de ces quelques données semble autoriser avant tout l'affirmation que les Provinces africaines ne nourrissent pas beaucoup de grandes attentes de modifications statuaires, mais qu'elles optent plutôt pour des choix de type pastoral ou organisationnel internes à la Congrégation elle-même.

Par contre, pour ce qui concerne la mentalité de type juridique et normatif, elle semble être typique de la tradition occidentale (Europe et Amérique du Nord) et latine (Amérique du Sud).

L'Asie se répartit à égalité entre l'orientation juridique et normative (trois postulats) et celle tournée vers l'organisation interne et vers le renouvellement personnel (trois postulats). Comme dans le cas africain, dans les provinces asiatiques on ne relève pas de postulats d'orientation qu'on a définie *ad extra,* c'est à dire celle qui demande à la Congrégation, dans les prochaines années, une attention particulière aux grands processus sociaux dans une optique mondiale.

Les Provinces d'Amérique Latine (peut-être, plus précisément, devrions-nous dire de langue espagnole), se rangent dans une position intermédiaire entre les deux précédentes, comme si elles étaient

en situation de passage de la première position (celle qui est typique de l'Afrique et de l'Asie) à la deuxième (celle qui est typique des Pays occidentaux).

Retour aux sources ou recherche de nouveaux parcours ?

La troisième série de questions de la grille adoptée concerne l'orientation prise par les postulats en question : sont-ils orientés à retrouver le passé ? ou plutôt le temps présent ? ou sont-ils orientés vers le futur ? En termes plus explicites les postulats présentés peuvent être distribués selon qu'ils proposent un retour aux sources (ou de toute façon à un passé considéré authentique), ou bien qu'ils sollicitent des éclaircissements et des intégrations sur des dispositions normatives actuelles ou des dispositions constitutionnelles ou bien enfin qu'ils stimulent la recherche de nouveaux parcours. Le schéma ainsi tripartite se présente comme suit :

a) Retour aux sources :
- Valorisation des lieux vincentiens (nn. 21.24),
- Retour à la fin unique (n. 11),
- Promotion et soutien du ministère presbytéral (n. 30),
- Restauration de l'office d'admoniteur (n. 12),
- Modification de la médaille miraculeuse, de façon à ce que les images et les symboles respectent les écrits de Sainte Catherine Labouré (n. 39).

– Ce qui nous pousse à placer le postulat n. 30 (promotion et soutien du ministère presbytéral) dans cette catégorie c'est la troisième motivation donnée par celui qui l'a proposé (un seul confrère) en soutien de sa demande, et qui se présente ainsi : « Support for and promotion of the priesthood *since the time of St. Vincent* » (l'italique est de nous).

b) Eclaircissements et intégrations sur les normes et les dispositions actuelles :
- Une nouvelle méthode d'élection du Supérieur Général (n. 32) et de son conseil (nn. 35.36),
- Une commission pour modifier (refaire) les Statuts (n. 33),
- L'ajout d'un nouveau statut concernant les laïcs qui vivent dans nos communautés (n. 9),
- La demande d'un Assistant Général africain (n. 27) d'un nouveau bureau à Rome pour l'Afrique (n. 28),
- L'ajout d'un Assistant Général de sorte qu'il y en ait un pour chacune des cinq grandes régions du monde (n. 34),

- L'intégration du donné constitutionnel sur les vœux (nn. 7. 10),
- Une référence explicite sur la finalité missionnaire de notre vocation, vie commune et activité apostolique (n. 8),
- La modification de l'ordre d'énumération des vœux (nn. 16. 17),
- La modification du statut concernant les vœux de pauvreté (n. 22),
- Ce qui est requis pour la validité de la nomination ou élection aux offices (n. 23),
- Le rapport entre le Supérieur local et son conseil (n. 29),
- La modification du Statut des associations vincentiennes (n. 37),
- La rédaction d'une instruction sur les cinq vertus (n. 6),
- Eclaircissements sur quelques situations conflictuelles entre les Provinces (n. 13),
- Et sur la voix active et passive dans les missions internationales (n. 31),
- Une explication de notre vœu d'obéissance (n. 38).

c) Recherche de parcours d'avenir :

- Renforcer la solidarité entre les Provinces (n. 3),
- La prise de position officielle de la part de la CM face aux grandes pauvretés du monde (n. 5),
- L'attribution au Supérieur Général de pouvoirs extraordinaires pour favoriser la collaboration entre les Provinces (n. 15),
- La promotion de la collaboration de la CM avec la famille vincentienne (nn. 2.4),
- La régionalisation de la formation des formateurs (n. 1), et de la formation *ad gentes* (n. 26),
- Le souci des relations avec l'islam (nn. 18.19.20),
- Le souci de la pastorale des jeunes et des vocations (n. 14), et la préparation d'une nouvelle prière pour les vocations (n. 25),

– L'attribution à cette catégorie de la promotion de la pastorale des jeunes et des vocations (qui en soi pourrait être considérée aussi un ministère traditionnel) est due à la motivation exprimée de la part de celui qui l'a proposé, et est exprimée en ces termes : « Viéndolo como una prioridad para *el futuro* mismo de la CM » (l'italique est de nous).

– Ensuite, pour ce qui concerne les décrets, trois sont confirmés (nn. 1.2.4), alors que le n. 3 a été modifié, mais la modification ne concerne pas tant la substance que les limites des dépenses du Supérieur Général. Seul le n. 5 est nouveau, mais il s'agit simplement de la conversion en décret du postulat n. 32, présenté du Supérieur Général sortant, le P. Maloney, pour accepter la requête surgie au cours de l'Assemblée elle-même, de fournir aux membres de la prochaine Assemblée une liste de confrères candidats à l'office de Supérieur général avec des informations relatives à leur personne et à leur disponibilité.
– Les postulats classés dans la section « retour aux sources » sont six (deux de provenance européenne, deux de la Province du Venezuela, deux de confrères à titre individuel). Douze sont des postulats classés dans la section « recherche de nouveaux parcours » : ils proviennent en grande partie des Pays du sud du monde ou de toute façon plus pauvres (trois du Nigéria, un de la Conférence des Visiteurs d'Afrique et de Madagascar (COVIAM), deux du Chili, un de l'Inde, un du Venezuela). Quatre seulement proviennent de l'Europe : trois concernent la question des relations avec l'Islam (tous proviennent des deux Provinces de langue allemande) et un de Pologne, mais il a un contenu bien spécifique et limité (la demande de formuler une nouvelle prière pour les vocations). Bien plus représentés sont les pays qui proposent des postulats insérés dans la section « intégration ou modification des dispositions normatives et institutionnelles actuelles » : ils sont 21 et proviennent de toutes les grandes régions du monde (à l'exception de l'Océanie, dont — comme on l'a vu — n'est parvenu aucun postulat).

Considérations conclusives

A la fin de notre analyse, reprenons maintenant la question d'où nous sommes partis : quelle Congrégation « se cache » derrière les postulats et les décrets qui ont été présentés durant la dernière Assemblée Générale (Juillet 2004) ?

Renonçant à la prétention de formuler des jugements définitifs et exhaustifs (chose qui d'ailleurs sort des intentions de la présente réflexion), limitons-nous à énumérer quelques considérations conclusives sans caractère définitif, que nous proposons à la réflexion et au dialogue des confrères.

Peut-être devrions-nous conclure avec réalisme que nous n'avons pas réussi à « dévoiler » la Congrégation qui est derrière les postulats et les décrets présentés durant la dernière Assemblée Générale. Par contre, il est certain que la Congrégation dans sa richesse reste « cachée » derrière eux, même s'ils peuvent être considérés comme des indicateurs utiles d'une réalité riche et dynamique, difficile à syn-

thétiser dans des schémas rigides. Ces préliminaires étant posés, voici nos conclusions.

- Les Provinces de cette partie du monde, que la littérature sociologique appelle les Pays en voie de développement (Afrique et Asie) semblent être aux prises avec des problèmes internes liés surtout à leur croissance quantitative et qualitative.
- Les Provinces du monde occidental développé (Europe et Amérique du Nord), peut-être aussi en lien avec les symptômes évidents de crises internes (sécularisation, réduction des vocations...), semblent être plus sensibles à la situation mondiale et, en conséquence, plus ouverts à une vision globale des besoins de la Congrégation et des stratégies qu'elle est appelée à mettre en chantier dans les prochaines années.
- Par honnêteté, signalons que quelques postulats, précisément le n. 5 (provenant de la vice Province du Nigéria) et le n. 15 (provenant de la Province de l'Inde du Sud), font une référence explicite à une vision mondiale de la Congrégation : on fait allusion à la finalité de « renforcer notre caractère universel » dans le premier cas et de « créer une dynamique vincentienne mondiale » dans le deuxième cas. On s'est demandé, à ce sujet, si ces expressions doivent être considérées comme des indicateurs suffisants pour remettre en question ou au moins affaiblir les affirmations plutôt catégoriques que nous avons faites, distinguant entre pays en voie de développement et pays occidentaux et développés (que toutefois, par certains aspects, nous pourrions définir « en crise »). La réponse que nous pensons pouvoir donner à cette question, en étant conscient qu'elle est évidemment liée à la lecture de celui qui la donne, est que dans ces deux postulats apparaît implicitement le fait de rendre fonctionnelle la vision mondiale de la Congrégation à la solidarité et à la collaboration entre les Provinces, en terme de ressources aussi bien humaines que matérielles et économiques. Si cette lecture est correcte, la motivation de ces demandes serait plus liée aux nécessités internes des Provinces qui les ont proposées qu'au caractère universel de la Congrégation ou des processus sociaux en cours dans le monde actuel.
- La prédominance marquée des propositions de type juridique et normatif frappe par rapport à celles de type stratégique dans le cadre de ce qu'on appelle « la nouvelle évangélisation » qui a caractérisé une grande partie du Pontificat du Saint-Père récemment disparu. Le fait relevé devient encore plus surprenant si on pense que l'Assemblée Générale a estimé plus important de se consacrer aux « grands défis » proposés aujourd'hui à toute la Congrégation par les processus évolutifs en cours au niveau mondial.

– Dans l'ensemble se révèle une Congrégation dynamique, en rien uniformisée sur des visions stéréotypées, mais au contraire diversifiée dans les orientations, consciente de ses difficultés et de ses ressources, attentive à ses besoins et à la recherche de leurs solutions. Quantité et qualité des postulats analysés sont des indices d'une vivacité et d'une créativité qui peuvent être des facteurs importants et décisifs pour les futures orientations de chaque Province et de la Congrégation dans son ensemble.
– Une dernière annotation. A l'analyse, il n'apparaît pas de grandes tensions internes, de conflits irrémédiables entre les diverses mentalités, de désaccords préoccupants de nature culturelle. Cela doit être pris en considération, je crois, comme un facteur de stabilité et de force de la Congrégation même. Cela n'est pas rien à une époque où de graves différenciations internes aux grandes organisations mondiales peuvent accélérer des processus internes d'affaiblissement et des phénomènes de fragmentation. Il y a donc un bon équilibre entre les exigences particulières des diverses régions du monde et les exigences de la Congrégation dans son ensemble. Cet équilibre apparaît clairement dans le document final de la même Assemblée Générale, dans lequel un regard vers le passé, le présent et l'avenir, orientations générales et lignes d'actions « régionales » se succèdent dans un équilibre créatif et prometteur[2].

(Traduction : Ziad Haddad, C.M.)

[2] Cf. le document *Notre identité vincentienne aujourd'hui, à la lumière des constitutions : évaluation et défis* (Rome, 29 juillet 2004), dans *Vincentiana* 48 (2004) 4-5, p. 363.